

**REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS**

**Cour d'Appel de Paris
Tribunal judiciaire d'Évry-Courcouronnes**

**Jugement prononcé le :
6° Chambre correctionnelle JU
N° minute :
N° parquet :**

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel d'Évry-Courcouronnes le **VINGT-NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE,**

composé de : , juge, présidente désignée comme juge unique
conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de , greffière placée,

en présence de , substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Prévenu

Nom :
né le

Nationalité :
Situation familiale :
Situation professionnelle :

Demeurant :
Situation pénale : libre

**non-comparant représenté par Maître
barreau de PARIS**

avocate au

Prévenu du chef de :

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE
SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS faits commis le

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, **en premier ressort et contradictoirement à l'égard de**

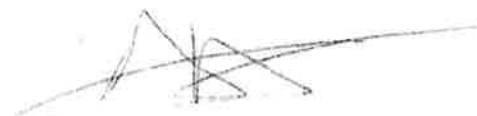
Relaxe des fins de la poursuite et le renvoie sans peine ni dépens ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal stroke.

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'B' or 'P' with a horizontal stroke.A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke.